



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service des sécurités

Service interministériel de défense  
et de protection civiles  
Pôle Prévention

Affaire suivie par Corinne BROGLI  
Tél. : 04 50 33 61 72

pref-defense-protection-civile@haute-savoie.gouv.fr

Anncsey, le 15 novembre 2019

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Destinataires *in fine*

**Objet** : Campagne nationale 2019 de prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Comme chaque année, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

En Haute-Savoie, au cours de la période de chauffe 2018/2019, 21 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone et le nombre de signalements d'intoxication oxycarbonée a augmenté de 9,3 % par rapport à la saison précédente (principalement pendant les périodes les plus froides de l'hiver).

Aussi, j'invite chacun d'entre vous à relayer le plus largement possible par tous les moyens à votre disposition (bulletins municipaux, affichage, insertion sur vos sites internet, etc.) les messages de prévention auprès des particuliers d'une part (1) et, au sein des établissements recevant du public à risque d'autre part (2).

### 1/ L'information des particuliers

Le monoxyde de carbone frappe le plus fortement les personnes en situation précaire (situation de mal logement ou logement en résidences mobiles).

Aussi un rappel annuel des gestes simples de prévention auprès des particuliers est toujours utile, notamment par voie d'affichage dans les lieux d'accueil du public. À cet effet, vous disposez d'affiches, de dépliants et de vidéos téléchargeables sur le site internet de la préfecture

(<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Sante/Logement/Monoxyde-de-carbone#!/Particuliers/page/F20760>)

### 2/ Une vigilance toute particulière doit être portée aux établissements de culte

Parmi les établissements recevant du public ou les salles mises à disposition (salle des fêtes, locaux associatifs, etc.), je souhaite qu'une attention particulière soit portée concernant la diffusion des messages de prévention au sein des différents lieux de culte. Certains locaux sont parfois équipés de systèmes de chauffage d'appoint qui peuvent être mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) ou bien, la ventilation peut être insuffisante.

Parce que vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents, je vous remercie par avance pour votre participation à cette action qui, menée année après année, nous permettra de poursuivre notre rôle sanitaire d'information des publics.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Wahid PERCHICHE

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

**Destinataires :**

*Mesdames et messieurs les maires du département*

*Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement*

*Madame le directeur départemental des services de l'éducation nationale*

*Monsieur le président du conseil départemental*

*Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale*

*Monsieur le contrôleur général, directeur du service départemental d'incendie et de secours*

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie – BP 2332 – 74 034 Annecy cedex  
téléphone : 04 50 33 60 00 fax :04 50 52 90 05 courriel : [prefecture@haute-savoie.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-savoie.gouv.fr)  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)